

REMBOURSEMENT DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL UNSS 71  
**SORTIES dans votre AS**

Collèges & Lycées

Du 4 Mai au 6 Juillet 2022

**QUELLES SONT LES SORTIES CONCERNEES**



Toutes les sorties ne concernant QUE les élèves licenciés de l'Association Sportive de l'établissement, dans la limite de 2 bus par établissement.

**MODALITES DE REMBOURSEMENT**

Pris en charge des **transports à 100 %** par le SD.

Les activités (acrobranche, location canoés ... etc) restent à la charge de l'AS.

**CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

La sortie doit être enregistrée sur OPUSS :

- Compétition
- Nouvel évènement

Si vous rencontrez un problème dans la création de cet évènement, contactez Béatrice au 03 85 22 55 97 tous les matins (sauf vendredi) de 9h00 à 14h.

La liste des élèves qui sortent est rentrée sur cette compétition. Elle est visible du chef d'établissement.

Envoyez la copie de la facture réglée à [sd071@unss.org](mailto:sd071@unss.org) pour remboursement.

*Circulaire mise en ligne sur [www.unss71.org](http://www.unss71.org) par le SD UNSS 71 le 19/04/2022*